

**Votre dossier concerne la mobilité et/ou les transports ?**

**Pièces à fournir par la collectivité :**

**Vous devez présenter avec votre demande de subvention** les éléments suivants :

- l'estimation du nombre de personnes qui seront touchées par le projet et la nature des déplacements attendus (domicile – travail, scolaire, accès aux commerces, accès aux services, tourisme...)
- les modalités prévues pour sensibiliser les publics
- les modalités prévues pour comptabiliser et évaluer l'utilisation de ce projet après sa mise en service

**Pièces à fournir après la mise en service de l'opération :**

La collectivité doit fournir, après la mise en service de l'opération, les éléments qui permettent d'en mesurer les performances :

- ◆ nombre de personnes réellement touchées et nature des déplacements
- ◆ bilan des actions de sensibilisation mises en œuvre

**Ces éléments sont à fournir sur une durée pertinente après la mise en service du projet.**

